

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de la société ILLICO TRAVAUX représenté par Monsieur STRENS Julien en date du 7 juin 2024 ;

Considérant que la société ILLICO TRAVAUX doit procéder à l'inauguration de la nouvelle agence au 5 avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

Considérant que pour la bonne exécution de la manifestation la société ILLICO TRAVAUX doit privatizer le stationnement devant l'agence au 5 avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du 19 au 21 juin 2024, la société ILLICO TRAVAUX est autorisée à privatizer le stationnement devant l'agence au 5 avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place et conservée par la société ILLICO TRAVAUX, conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 4 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin la société ILLICO TRAVAUX, en cas de dégradation ;

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Société ILLICO TRAVAUX représentée par Monsieur STRENS Julien

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 10 juin 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint

Jean-Luc LANCELEVÉE

